

EN ACCEPTANT LE PRESENT CONTRAT PAR L'INCORPORATION DU BON DE COMMANDE AU PRESENT CONTRAT (LE "BON DE COMMANDE"), VOUS ACCEPTEZ DE RESPECTER ET D'ETRE TENU PAR LES TERMES DU PRESENT CONTRAT. SI VOUS CONCLUEZ LE PRESENT CONTRAT POUR LE COMPTE D'UNE SOCIETE OU TOUTE AUTRE ENTITE LEGALE, VOUS DECLAREZ ETRE HABILITE A ENGAGER LADITE ENTITE DANS LES TERMES DU PRESENT CONTRAT ET, LE CAS ECHEANT, "VOUS" ET "VOTRE" TELS QU'ILS SONT UTILISES DANS LE PRESENT CONTRAT DESIGNERONT LADITE ENTITE. SI VOUS N'ETES PAS HABILITE OU SI VOUS OU LADITE ENTITE REFUSEZ DE RESPECTER ET D'ETRE TENU PAR LESDITS TERMES DU PRESENT CONTRAT, VOUS NE POURREZ PAS UTILISER LES SERVICES.

CONTRAT SERVICES CLOUD ORACLE

Le présent Contrat de Services Cloud Oracle (le présent "Contrat") est entre **ORACLE France** – SAS – 15, Boulevard Charles de Gaulle – 92715 COLOMBES cedex ("Oracle") et la personne physique ou morale qui a signé ce Contrat mentionnée ci-dessous dans le pavé de signature ("Vous"). Le présent Contrat définit les conditions générales qui régissent les commandes passées par Vous pour des Services en vertu du présent Contrat.

1. DEFINITIONS DU CONTRAT

- 1.1. Le terme « **Logiciel Auxiliaire** » désigne tout agent logiciel ou outil appartenant à ou licencié par Oracle, qu'Oracle met à Votre disposition en téléchargement dans le cadre des Services Cloud afin de faciliter Votre accès à, fonctionnement et / ou utilisation, de l'Environnement des Services. Le terme "Logiciel Auxiliaire" ne comprend pas la Technologie de Tiers sous Licence Distincte.
- 1.2. Le terme « **Renouveler Automatiquement** » ou le terme «**Renouvellement Automatique**» est le processus par lequel la Période de Services des Services Cloud au titre d'une commande est automatiquement prolongée pour une Période de Services additionnelle sauf si ces Services sont résiliés conformément aux termes du bon de commande ou du présent contrat. Les Caractéristiques de Service incorporées dans Votre commande définissent quels Services Cloud sont éligibles pour le Renouvellement Automatique ainsi que les conditions applicables audit renouvellement.
- 1.3. Le terme « **Services Cloud** » désigne, collectivement, les services cloud Oracle (par exemple, les offres Oracle Software as a Service (SaaS) et les Logiciels Oracle s'y rapportant) répertoriés dans Votre commande et définis dans les Caractéristiques de Service. Le terme «Services Cloud » ne comprend pas les Services Professionnels.
- 1.4. Le terme «**Région du Centre d'Hébergement de Données** » désigne la région géographique dans laquelle l'Environnement des Services se trouve physiquement. La Région du Centre d'Hébergement de Données relative aux Services Cloud est mentionnée dans Votre commande.
- 1.5. Le terme «**Logiciels Oracle**» désigne les produits logiciels, appartenant à ou licenciés par Oracle auxquels Oracle vous concède l'accès dans le cadre des Services Cloud, y compris la Documentation du Logiciel, ainsi que toutes les mises à jour fournies dans le cadre des Services Cloud. Le terme «Logiciels Oracle" ne comprend pas la Technologie de Tiers sous Licence Distincte.
- 1.6. Le terme «**Services Professionnels**» désigne, collectivement, les services de conseil et autres services professionnels que Vous avez commandés. Les Services Professionnels comprennent tous les livrables décrits dans Votre bon de commande et qui Vous sont livrés par Oracle au titre de la commande. Le terme «Services Professionnels» ne comprend pas les Services Cloud.
- 1.7. Le terme « **Documentation du Logiciel** » fait référence aux manuels utilisateur référencés dans les Caractéristiques de Service pour les Services Cloud, ainsi qu'à toutes les fenêtres d'aide et aux fichiers readme pour les Logiciels Oracle qui sont accessibles à partir des Services. La Documentation du Logiciel décrit les aspects techniques et fonctionnels des Logiciels Oracle. Pour les Services Oracle Infrastructure-as-a-Service (IaaS), la « Documentation du Logiciel » comprend la documentation, les fenêtres d'aide et les fichiers readme pour les produits matériel IaaS. Vous pouvez accéder à la documentation en ligne par le biais de <http://oracle.com/contracts> ou toute autre adresse indiquée par Oracle.
- 1.8. Le terme « **Conditions Distinctes** » désigne les conditions de licence distinctes conclues entre Vous et le concédant tiers qui figurent dans la Documentation du Logiciel, les Caractéristiques de Service, fichiers readme ou les notices et qui s'appliquent à la Technologie de Tiers sous Licence Distincte.
- 1.9. Le terme « **Technologie de Tiers sous Licence Distincte** » désigne une technologie d'une tierce partie qui est licenciée en vertu des Termes Distincts et non pas selon les termes du présent Contrat.

- 1.10. Le terme « **Services** » désigne, collectivement, à la fois les Services Cloud et les Services Professionnels que Vous avez commandés.
- 1.11. Le terme "**Environnement des Services**" se réfère à la combinaison de composants matériels et logiciels appartenant aux licenciés ou gérés par Oracle auquel Oracle Vous accorde l'accès ainsi qu'à Vos Utilisateurs dans le cadre des Services Cloud que Vous avez commandés. Le cas échéant et sous réserve des dispositions du présent Contrat et de Votre commande, les Logiciels Oracle, Contenu Tiers, Votre Contenu et Vos Applications peuvent être hébergés dans l'Environnement des Services.
- 1.12. Le terme "**Caractéristiques des Services**" désigne les descriptions figurant sur www.oracle.com/contracts, ou sur toute autre adresse mentionnée par Oracle, qui sont applicables aux Services fournis au titre de Votre commande, y compris toute la Documentation du Logiciel, les conditions générales d'hébergement, de support et de sécurité (par exemple, les Conditions Générales Hébergement Cloud et Livraison Oracle), et autres descriptions référencées ou incorporées dans lesdites descriptions ou dans Votre commande.
- 1.13. Le terme « **Période de Services** » fait référence à la période de temps pour laquelle Vous avez commandé des Services Cloud comme indiqué dans Votre commande.
- 1.14. Le terme « **Contenu Tiers** » désigne tous les textes, fichiers, images, graphiques, illustrations, informations, données, audio, vidéo, photos et tout autre contenu et composant, dans n'importe quel format, qui sont obtenus ou qui proviennent de sources tierces en dehors d'Oracle et mis à Votre disposition par le biais de, grâce à, ou en conjonction avec Votre utilisation des Services Cloud. Parmi les exemples de Contenu Tiers se trouvent les flux de données des services de réseaux sociaux, flux RSS de blog, et les bibliothèques de données et dictionnaires. Le Contenu Tiers n'inclut pas la Technologie de Tiers sous Licence Distincte.
- 1.15. Le terme « **Utilisateurs** » désigne les employés, les prestataires de service et les utilisateurs finaux, le cas échéant, autorisés par Vous ou en Votre nom à utiliser les Services Cloud en vertu du présent Contrat et de Votre commande. Pour les Services Cloud qui sont spécifiquement conçus pour permettre à Vos clients, fournisseurs et autres tiers d'accéder aux Services Cloud pour interagir avec Vous, lesdits tiers seront considérés comme des « Utilisateurs » soumis aux conditions du présent Contrat et de Votre commande.
- 1.16. Les termes « **Vous** » et « **Votre** » désignent la personne physique ou morale qui a signé le présent Contrat.
- 1.17. Le terme « **Vos Applications** » désigne tous les logiciels, y compris le code source de ces logiciels, que Vous ou Vos Utilisateurs fournissez et téléchargez sur, ou créez en utilisant tous Services Cloud Oracle « Platform-as-a-Service » « Infrastructure-as-a-Service ». Les Services en vertu du présent Contrat, y compris les Logiciels et les Environnements de Services Oracle, la propriété intellectuelle d'Oracle, et tout produit qui en dérive, n'entrent pas dans la définition du terme « Vos Applications ».
- 1.18. Le terme « **Votre Contenu** » désigne tous les textes, fichiers, images, graphiques, illustrations, informations, données (y compris les Données Personnelles tel que ce terme est défini dans le Contrat de Traitement de Données pour les Services Cloud Oracle décrits à l'article 11.2 ci-dessous), audio, vidéo, photographies et autre contenu et matériel (autre que Vos Applications), dans n'importe quel format, fourni par Vous ou Vos Utilisateurs qui se trouvent dans, ou tournent sur ou par le biais de l'Environnement des Services.

2. DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est valable pour la commande qui l'accompagne. Le présent contrat peut également être référencé pour toute autre commande qui consisterait à augmenter la quantité de Services initialement commandés (par exemple, des utilisateurs supplémentaires) pour toute option de Services Cloud proposée par Oracle pour les Services initialement commandés ou pour tout renouvellement ou auto-renouvellement de la période de Service figurant sur la commande initiale.

3. DROITS CONCEDES

3.1 Pendant toute la durée de la Période de Services et sous réserve de Vos obligations de paiement, et sauf autrement stipulé dans le présent Contrat ou dans Votre commande, Vous bénéficiez du droit non exclusif, non cessible, dans le monde entier d'accéder et d'utiliser les Services que Vous avez commandés, y compris de tout ce qui a été développé et livré par Oracle spécifiquement pour Vous dans le cadre des Services, uniquement pour Vos opérations internes liées à Votre activité et sous réserve des dispositions du présent Contrat et de Votre commande, y compris les Caractéristiques de Service. Vous pouvez autoriser Vos Utilisateurs à utiliser les Services à cette fin et Vous êtes responsable du respect de Vos Utilisateurs des conditions du présent Contrat et de la commande.

3.2 En vertu du présent Contrat, vous ne faites pas l'acquisition d'un droit ou d'une licence d'utilisation des Services, y compris les Logiciels d'Oracle et de l'Environnement des Services au-delà de l'étendue et / ou la durée des Services énumérés dans Votre commande. Dès la fin des Services commandés, Votre droit d'accès et d'utilisation des Services prendra fin.

3.3 Pour permettre à Oracle de Vous fournir et de fournir à Vos Utilisateurs les Services, Vous concédez à Oracle le

droit d'utiliser, de traiter et de transmettre, conformément au présent Contrat et à Votre commande, Votre Contenu et à Vos Applications pour la durée de la Période de Services ainsi que toute période supplémentaire post-résiliation, au cours de laquelle Oracle Vous permet d'accéder et de récupérer un fichier d'exportation de Votre Contenu et de Vos Applications. Si Vos Applications comprennent des logiciels tiers, Vous reconnaissez qu'Oracle peut permettre aux fournisseurs de ces logiciels tiers d'accéder à l'Environnement des Services, y compris à Votre Contenu et Vos Applications, tel que requis pour l'interopérabilité de ces logiciels tiers avec les Services. Oracle ne sera pas responsable en cas d'utilisation, divulgation, modification ou suppression de Votre Contenu ou de Vos Applications résultant de l'accès par des fournisseurs desdits logiciels tiers ou de l'interopérabilité de ces logiciels tiers avec les Services.

3.4 Sauf mention contraire expressément stipulée dans Votre commande pour certaines offres de Services Cloud (par exemple, un cloud privé hébergé sur Votre site), Vous reconnaissez qu'Oracle n'a aucune obligation de livraison pour les Logiciels Oracle et ne Vous expédiera pas de copies desdits logiciels dans le cadre des Services.

3.5 Les Services peuvent contenir ou exiger l'utilisation de la Technologie de Tiers sous Licence Distincte. Vous êtes responsable du respect des Conditions Distinctes indiquées par Oracle qui régissent Votre utilisation de la Technologie de Tiers sous Licence Distincte. Oracle peut Vous fournir certaines notifications dans les Caractéristiques de Service, la Documentation des Logiciels, fichiers readme ou de notification relatives aux dites Technologies de Tiers sous Licence Distincte. La tierce partie propriétaire, l'auteur ou le fournisseur desdites Technologies de Tiers sous Licence Distincte conserve la propriété et les droits de propriété intellectuelle et de la Technologie de Tiers sous Licence Distincte.

3.6 Dans le cadre de certaines offres de Services Cloud, Oracle peut vous donner accès à du contenu de tiers au sein de l'Environnement des Services. Le type et la portée de tout Contenu Tiers sont définis dans les Caractéristiques de Service applicables à Votre commande. La tierce partie propriétaire, l'auteur ou le fournisseur de Contenu Tiers conserve tous les droits de propriété intellectuelle et de propriété sur ce contenu, et Vos droits d'utilisation dudit Contenu Tiers font l'objet de et sont régis par les dispositions applicables audit contenu telles qu'indiquées par la tierce partie propriétaire, auteur ou fournisseur.

4. PROPRIETE ET RESTRICTIONS

4.1 Vous conservez tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur Votre Contenu et sur Vos Applications. Oracle ou ses concédants conservent tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle pour les Services, y compris les Logiciels Oracle et Logiciels Auxiliaires, et les œuvres dérivées de ceux-ci, et sur tout ce qui a été développé ou remis par ou pour le compte d'Oracle en vertu du présent contrat.

4.2 Vous n'êtes pas autorisé à, et vous ne devez pas ou permettre à d'autres de:

- a) enlever ou modifier les mentions notamment de propriété d'Oracle figurant sur les logiciels ou de ses concédants ;
- b) mettre les logiciels ou composants résultants des Services (à l'exclusion de Votre Contenu et Vos Applications) en aucune manière à la disposition de tiers pour les opérations internes liées à leur propre activité (sauf si l'accès est expressément autorisé pour les Services spécifiques que vous avez acquis) ;
- c) modifier, créer des œuvres dérivées, désassembler, décompiler, de procéder à l'ingénierie à rebours, reproduire, distribuer, republier ou télécharger aucune partie des Services (les interdictions précédentes s'appliquent mais ne sont pas limitées à l'examen des structures de données ou d'éléments similaires produits par les logiciels), ou d'accéder ou d'utiliser les Services afin de construire ou de fournir du support à, et / ou aider une tierce partie à la construction ou au support, de produits ou de Services concurrents d'Oracle ;
- d) effectuer ou divulguer des tests d'évaluation des performances des Services, y compris des Logiciels d'Oracle ;
- e) effectuer ou divulguer l'un quelconque des tests de sécurité suivants de l'Environnement des Services ou de l'infrastructure associée : recherche/découverte de réseau, identification de port et de service, analyse des vulnérabilités, craquage de mots de passe, tests d'accès à distance, ou tests de pénétration, et
- f) licencier, vendre, louer, prêter, céder, transférer, distribuer, héberger, externaliser, permettre l'utilisation en temps partagé, en service bureau, ou exploiter commercialement ou rendre les Services, les Logiciels Oracle, Logiciels Auxiliaires, Environnements de Services ou les matériels Oracle disponibles, pour une tierce partie, autrement qu'expressément autorisé aux termes de la commande concernée.

5. CARACTERISTIQUES DE SERVICE

5.1 Les Services sont soumis à et régis par les Caractéristiques de Service applicables à Votre commande. Les Caractéristiques de Service peuvent définir les processus d'approvisionnement et de gestion applicables aux Services (telle que la planification des capacités), les types et les quantités de ressources système (par exemple des attributions de stockage), les aspects fonctionnels et techniques des Logiciels Oracle, ainsi que les livrables attendus des Services. Vous reconnaissez que l'utilisation des Services d'une manière non conforme aux Caractéristiques de Service peut nuire à l'exécution des Services et / ou peut entraîner des redevances supplémentaires. Si les Services permettent de dépasser la quantité commandée (par exemple, des limites souples sur les comptes pour les Utilisateurs, sessions, stockage, etc.), alors il Vous appartient d'acheter rapidement des quantités supplémentaires pour tenir compte de votre surconsommation. Pour tout mois pour lequel Vous n'avez pas promptement acheté la quantité supplémentaire, Oracle peut exiger de Vous le paiement, en plus des

redevances pour la quantité supplémentaire, d'une redevance de dépassement pour les Services équivalente à 10% des redevances pour la quantité supplémentaire dans le mois au cours duquel une telle utilisation excessive s'est produite.

5.2 Oracle peut apporter des modifications ou des mises à jour aux Services (telles que l'infrastructure, la sécurité, les configurations techniques, fonctions de l'application, etc) pendant la Période de Services, y compris pour refléter les changements dans la technologie, les pratiques de l'industrie, les modes d'utilisation du système, et la disponibilité du Contenu Tiers. Les Caractéristiques de Service sont susceptibles d'être modifiées à la discrétion d'Oracle, mais les changements d'Oracle des Caractéristiques de Service n'entraîneront pas une réduction significative du niveau d'exécution ou de disponibilité des Services applicables qui Vous sont fournis pour la durée de la Période de Services.

5.3 Votre commande précisera la Région du Centre d'Hébergement de Données dans laquelle Votre Environnement des Services va résider. Comme décrit dans les Caractéristiques de Service et dans la mesure où cela est applicable aux Services Cloud que vous avez commandés, Oracle fournira des environnements de production, de test et de sauvegarde dans la Région du Centre d'Hébergement de Données indiqué dans Votre commande. Oracle et ses sociétés affiliées peuvent prêter certains aspects de Services Cloud, tels que l'administration des services et de support, ainsi que d'autres Services (y compris les Services Professionnels et de reprise après sinistre), à partir d'emplacements et / ou en faisant appel à des sous-traitants, dans le monde entier.

6. UTILISATION DES SERVICES

6.1 Vous êtes chargé d'identifier et d'authentifier tous les Utilisateurs, d'approuver l'accès par ces Utilisateurs audits Services, de contrôler les accès non autorisés par des Utilisateurs, et de préserver la confidentialité des noms d'utilisateur, mots de passe et informations de compte. En fédérant ou autrement en associant Vos noms d'utilisateurs ou ceux de Vos Utilisateurs, mots de passe et comptes avec Oracle, Vous vous engagez à la confidentialité et à la fermeture rapide et adéquate des enregistrements d'utilisateurs dans Votre infrastructure de gestion des identités locale (intranet) ou sur Vos ordinateurs en local. Oracle n'est pas responsable des dommages causés par Vos Utilisateurs, y compris les personnes qui n'ont pas été autorisées à avoir accès aux Services, mais qui ont pu avoir accès parce que les noms d'utilisateur, mots de passe ou comptes n'ont pas été fermés rapidement dans Votre infrastructure de gestion des identités locales ou dans Vos ordinateurs locaux. Vous êtes responsable de toutes les activités qui se produisent sous Vos noms d'utilisateurs ou ceux de Vos Utilisateurs, mots de passe et comptes ou à la suite de Votre accès ou ceux de Vos utilisateurs aux Services, et convenez d'aviser immédiatement Oracle de toute utilisation non autorisée. Vous vous efforcerez d'empêcher les tiers non autorisés d'accéder aux Services.

6.2 Vous vous engagez à ne pas utiliser ou permettre l'utilisation des Services, y compris par téléchargement, e-mailing, affichage, publication ou autre transmission de tout composant, y compris Votre Contenu, Vos Applications et du Contenu Tiers, à des fins qui peuvent (a) menacer ou harceler toute personne ou causer des blessures ou dommages aux personnes ou aux biens, (b) impliquer la publication de tout composant dont le contenu est faux, diffamatoire, harcelant, obscène, (c) violer les droits de confidentialité ou promouvoir le sectarisme, le racisme, la haine ou la violence, (d) constituer des masses d'e-mails non sollicités, "junk mail", "spam" ou des chaînes de lettres; (e) constituer une violation de la propriété intellectuelle ou d'autres droits de propriété, ou (f) enfreindre les lois, ordonnances ou règlements. En plus de tous les autres droits accordés aux termes du présent Contrat Oracle, Oracle se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, de prendre des mesures correctives si du matériel enfreint les restrictions de la phrase précédente (les « Conditions d'Utilisation Acceptable »), y compris la suppression ou la désactivation de l'accès à ce matériel. Oracle n'aura aucune responsabilité envers vous dans le cas où Oracle entreprend une telle action. Vous êtes le seul responsable de l'exactitude, la qualité, l'intégrité, la légalité, la fiabilité, la pertinence et l'appropriation de l'ensemble de Votre Contenu et de Vos Applications. Vous acceptez de défendre et d'indemniser Oracle contre toute réclamation découlant d'une violation de Vos obligations en vertu du présent article.

6.3 Vous êtes tenu d'accepter tous les patches, correctifs, mises à jour, maintenance et service packs (collectivement, les «patches») nécessaires pour le bon fonctionnement et la sécurité des Services, y compris pour les Logiciels Oracle, tels que ces Patches sont généralement distribués par Oracle comme décrits dans les Caractéristiques de Service. Oracle n'est pas responsable pour les problèmes d'exécution et de sécurité rencontrés avec les Services Cloud résultant de Votre manquement à accepter l'application des Patches qui sont nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité des Services. Sauf pour les activités d'urgence ou de sécurité liées à la maintenance, Oracle coordonnera avec Vous le calendrier d'application des Patches, si possible, sur la base de la prochaine opportunité de maintenance standard Oracle disponible.

7. UTILISATION D'EVALUATION ET SERVICES CLOUD PILOTES

7.1 Oracle peut mettre à disposition certains Services Cloud à des fins d'évaluation, de non-production. Les Services Cloud à des fins d'évaluation doivent être commandés au titre d'un contrat distinct. Les Services Cloud acquis à des fins d'évaluation sont fournis «tels quels» et «selon la disponibilité» et ne peuvent pas être utilisés avec des données de production qui n'ont pas été masquées, rendues anonymes ou rendues illisibles. Oracle ne fournit pas de support technique ou autre, ou n'offre aucune garantie pour ces Services.

7.2 Oracle peut mettre à disposition des "salles de conférence pilotes" pour certains Services Cloud en vertu d'un contrat distinct. Les salles de conférence pilotes que Vous commandez sont décrites dans Votre commande et sont fournies uniquement pour Vous permettre d'évaluer et de tester les Services Cloud pour Vos besoins professionnels internes. Les salles de conférence pilotes sont fournies par Oracle «telles quelles» et «selon la disponibilité», et Oracle ne fournit pas de support technique ou autre, ou n'offre aucune garantie pour ces Services. Vous n'êtes pas autorisé à inclure de données de production dans Votre pilote de salle de conférence Environnement des Services qui n'ont pas été masquées, rendues anonymes ou autrement rendu illisibles. Il peut être nécessaire de commander certains Services Professionnels comme une condition préalable à une commande d'une salle de conférence pilote.

7.3 Oracle peut mettre à disposition des « pilotes de production » pour certains Services Cloud en vertu du présent Contrat. Les pilotes de production que Vous commandez sont décrits dans les Caractéristiques de Service applicables à Votre commande, et sont fournis uniquement pour Vous permettre d'évaluer et de tester les Services Cloud pour Vos besoins professionnels internes. Il peut être nécessaire de commander certains Services Professionnels comme une condition préalable à une commande d'un pilote de production.

8. REDEVANCES ET TAXES

8.1 Les factures dues à Oracle sont payables dans les 30 jours à partir de la date de facture. Une fois effectuée, Votre commande est irrévocable et les sommes payées sont non remboursables, sauf stipulation contraire dans le présent Contrat. Toute facture non payée à l'échéance entraînera de plein droit la facturation de pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Vous payerez les taxes à la valeur ajoutée ou autres droits et impôts applicables selon la loi qu'Oracle doit acquitter pour les Services que Vous avez commandés, à l'exception des impôts sur le bénéfice d'Oracle. En outre, Vous rembourserez à Oracle les frais acceptables liés à la prestation des Services Professionnels. Les redevances pour les Services figurant à la commande sont hors taxes et frais.

8.2 Vous reconnaissez que Vous pourrez recevoir plusieurs factures pour les Services commandés. Les factures Vous seront transmises conformément aux Conditions Standards de Facturation Oracle qui peuvent être consultées à : <http://oracle.com/contracts>.

8.3 Vous convenez et reconnaissez que vous n'avez pas tenu compte de la disponibilité future de Services, logiciels ou mises à jour en souscrivant aux obligations de paiement de Votre commande ; cependant ce qui précède ne dispense pas Oracle de son obligation durant la Période de Services de fournir les Services que Vous avez commandés conformément aux termes du présent Contrat.

9. PERIODE DE SERVICES; FIN DES SERVICES

9.1 Les Services fournis en vertu du présent Contrat doivent être fournis pour la Période de Services définie dans Votre commande, sous réserve qu'ils n'aient pas été précédemment suspendus ou résiliés en vertu du présent Contrat ou de la commande. Si cela est indiqué dans les Caractéristiques de Service, certains Services Cloud qui sont commandés se Renouvelleront Automatiquement pour des Périodes de Services supplémentaires à moins que (i) Vous ne fournissiez une notification écrite à Oracle au plus tard trente (30) jours avant la fin de la Période de Services applicable de Votre intention de ne pas renouveler les Services Cloud, ou (ii) Oracle Vous donne une notification écrite au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin de la Période de Services applicable de son intention de ne pas renouveler lesdits Services Cloud.

9.2 À la fin des Services, Vous n'aurez plus le droit d'accéder ou d'utiliser les Services, y compris des Logiciels Oracle associés et les Environnements des Services, cependant, à Votre demande, et pour une période allant jusqu'à 60 jours après la fin de la Période des Services concernés, Oracle mettra à Votre disposition Votre Contenu et Vos Applications alors dans l'Environnement des Services pour les besoins de récupération par Vos soins. A la fin de ladite période de 60 jours, et sauf obligation légale, Oracle supprimera ou rendra inaccessible tout Votre Contenu et Vos Applications qui restent dans l'Environnement des Services.

9.3 Oracle peut suspendre temporairement Vos mot de passe, compte et accès aux ou utilisation des Services si Vous ou Vos Utilisateurs enfreignez une stipulation quelconque des articles «Droits Concédés», «Propriété et Restrictions», «Redevances et Taxes», «Utilisation des Services » ou «Export» de ce Contrat, ou si de l'avis raisonnable d'Oracle, les Services ou leurs composants, sont sur le point de subir une grave menace pour la sécurité ou les fonctionnalités. Oracle Vous enverra un avis préalable à ladite suspension, à la discrétion d'Oracle fondée sur la nature des circonstances donnant lieu à la suspension. Oracle s'efforcera de rétablir rapidement les Services concernés après qu'Oracle aura déterminé, à son entière discrétion, que la situation donnant lieu à la suspension a été régularisée ; en revanche au cours de toute période de suspension, Oracle mettra à Votre disposition Votre Contenu et Vos Applications tels qu'ils existent dans l'Environnement des Services à la date de la suspension. Oracle peut résilier les Services au titre d'une commande si l'une des causes de la suspension qui précèdent n'est pas régularisée dans les 30 jours suivant la notification initiale d'Oracle de celle-ci. Toute suspension ou résiliation par Oracle en vertu du présent paragraphe ne doit pas Vous dispenser de Votre obligation de payer en vertu du présent Contrat.

9.4 Si l'un d'entre nous, manque à une clause importante du présent Contrat et omet de corriger le manquement dans les 30 jours suivant la désignation écrite de l'infraction, alors la partie en défaut est en défaut et la partie non défaillante peut résilier la commande au titre de laquelle le manquement s'est produit. Si Oracle met fin à la

commande comme indiqué dans la phrase précédente, vous devrez payer dans les 30 jours toutes les sommes qui se sont accumulées avant la résiliation, ainsi que toutes les sommes restant dues pour les Services commandés en vertu de ladite commande, plus les taxes et frais connexes. Sauf pour un non-paiement des redevances, la partie non défaillante qui respecte le Contrat peut convenir à sa seule discrétion, de prolonger le délai de 30 jours pour aussi longtemps que la partie en défaut poursuit ses efforts convenables pour remédier à ce manquement. Vous convenez que si Vous êtes en défaut en vertu du présent Contrat, Vous ne pouvez pas utiliser ces Services commandés.

9.5 Si Vous avez utilisé un contrat de Financement Oracle (Oracle Financing Division) pour payer les redevances exigibles au titre d'une commande et si Vous êtes en défaut en vertu de ce contrat, Vous ne pouvez pas utiliser les Services qui sont l'objet dudit contrat.

9.6 Les stipulations qui restent en vigueur à la résiliation ou l'expiration du présent Contrat sont celles relatives à la limitation de la responsabilité, à la contrefaçon, au paiement et d'autres qui, par leur nature, ont vocation à rester en vigueur.

10. CONFIDENTIALITE

10.1 Dans le cadre du présent Contrat chacune des parties peut avoir accès à des informations considérées par l'autre partie comme confidentielles (les Informations Confidentielles). Les parties conviennent de ne divulguer que les informations nécessaires à l'exécution des obligations au titre du présent Contrat. Sont définies limitativement comme Informations Confidentielles toutes les informations contractuelles relatives au prix et aux conditions du présent Contrat, Votre contenu et Vos applications résidant dans l'Environnement des Services ainsi que toute information portant la mention « Confidentiel » au moment où elle est divulguée.

10.2 Ne sont pas considérées comme Informations Confidentielles les informations qui : (a) sont entrées ou entrent dans le domaine public en l'absence de toute faute ou négligence de la partie recevant les Informations Confidentielles ; (b) étaient en possession licite de l'autre partie avant leur divulgation et n'ont pas été obtenues par celle-ci directement ou indirectement de la partie qui l'a divulguée ; (c) sont reçues d'un tiers de manière licite et sans restriction ; ou (d) sont développées indépendamment par l'autre partie.

10.3 Chacune des parties s'engage à garder confidentielles et à ne pas divulguer à des tiers les Informations Confidentielles de l'autre partie, autrement qu'indiqué à la phrase suivante, pendant une durée de 3 ans suivant leur communication à la partie recevant l'Information Confidentielle ; toutefois, Oracle traitera Vos Informations Confidentielles qui résident dans l'Environnement des Services de manière confidentielle aussi longtemps que ces informations résideront dans l'Environnement des Services. De plus, chacune des parties s'engage à ne divulguer les Informations Confidentielles qu'aux salariés et mandataires ou sous-traitants qui ont l'obligation de les protéger de toute divulgation non autorisée de façon au moins équivalente à celle convenue au titre du présent Contrat. Oracle protégera la confidentialité de Votre Contenu ou de Vos Applications résidant dans l'Environnement des Services en conformité avec les pratiques de sécurité Oracle définies dans le cadre des Caractéristiques des Services applicables à Votre commande. En outre, Vos Données Personnelles seront traitées conformément aux conditions de l'article 11 ci-dessous. Rien n'interdit aux parties de divulguer les conditions y compris tarifaires du présent Contrat-Cadre ou des commandes, pour faire valoir leurs droits dans le cadre d'une procédure judiciaire résultant du présent Contrat-Cadre ou liée à celui-ci, ou de divulguer l'Information Confidentielle à toute autorité administrative si la loi l'exige.

11. PROTECTION DES DONNEES

11.1 Dans l'exécution des Services, Oracle se conformera aux *Conditions Générales de Confidentialité des Services Oracle*, qui sont disponibles à <http://www.oracle.com/html/Services-privacy-policy.html> et qui font partie intégrante des présentes. Les *Conditions Générales de Confidentialité des Services Oracle* sont sujettes à modification à la discrétion d'Oracle, toutefois lesdites modifications ne se traduiront pas par une réduction significative du niveau de protection prévu de Vos Données Personnelles fournies dans le cadre de Votre Contenu pendant la Période des Services de Votre commande.

11.2 Le *Contrat Oracle de Traitement des Données pour les Services Cloud Oracle* (le «*Contrat de Traitement des Données*»), qui est disponible sur : <http://www.oracle.com/dataprocessingagreement> et qui font partie intégrante des présentes, décrit les rôles respectifs des parties pour le traitement et le contrôle des Données Personnelles que Vous fournissez à Oracle dans le cadre des Services Cloud. Oracle va agir en qualité de responsable de traitement des données, et agira sur Votre instruction concernant le traitement de Vos Données Personnelles résidant dans l'Environnement des Services, comme indiqué au présent Contrat, au *Contrat de Traitement des Données* et dans la commande concernée. Vous vous engagez à apposer les mentions légales nécessaires et à obtenir tous les consentements relatifs à Votre utilisation des Services et à la fourniture des Services par Oracle, y compris ceux liés à la collecte, l'utilisation, le traitement, le transfert et la divulgation de Données Personnelles.

11.3 Les Caractéristiques de Service applicables à Votre commande définissent les mesures de sécurité administratives, physiques, techniques et autres appliquées à Votre Contenu résidant dans l'Environnement des Services, et décrivent d'autres aspects de la gestion du système applicables aux Services. Vous êtes responsable de toutes les failles de sécurité, et des conséquences de ces vulnérabilités, résultant de Votre Contenu et de Vos

Applications, y compris les virus, chevaux de Troie, vers informatiques ou autres routines de programmation contenues dans Votre Contenu ou Vos Applications qui pourraient limiter ou nuire aux fonctionnalités d'un ordinateur ou qui pourraient endommager, intercepter ou exproprier des données.

11.4 Vous n'êtes pas autorisé à fournir à Oracle l'accès aux informations relatives à la santé, aux cartes bancaires ou des informations personnelles sensibles qui imposent des obligations de sécurité spécifiques aux données pour le traitement desdites données à moins qu'il ne soit stipulé autrement sur Votre commande. S'ils sont disponibles, Vous pouvez acheter des services d'Oracle (par exemple, les Services Oracle Payment Card Industry Compliance, les Services Oracle HIPAA Security, les Services Oracle Federal Security, etc.) conçus pour répondre à des exigences particulières de protection des données applicables à Votre entreprise ou à Votre Contenu.

12. GARANTIES, EXCLUSIONS ET RECOURS EXCLUSIF

12.1 Oracle garantit qu'il fournira (i) des Services Cloud, sur tous les points essentiels, comme décrits dans les Caractéristiques de Service, et (ii) des Services Professionnels d'une manière professionnelle en conformité avec les Caractéristiques de Service. Si les Services qui Vous sont fournis n'ont pas été effectués comme garantis, Vous devez en notifier Oracle par écrit, en décrivant les manquements des Services (y compris, le cas échéant, le numéro de demande d'assistance notifiant le manquement des Services).

12.2 ORACLE NE GARANTIT PAS QUE (A) LES SERVICES SERONT EXECUTES EXEMPTS D'ERREUR OU DE MANIERE ININTERROMPUE OU QU'ORACLE CORRIGERA TOUTES LES ERREURS DES SERVICES, (B) LES SERVICES FONCTIONNERONT EN COMBINAISON AVEC VOTRE CONTENU OU VOS APPLICATIONS, OU AVEC TOUT AUTRE MATÉRIEL, LOGICIEL, SYSTEME, SERVICE OU DONNEE NON FOURNIS PAR ORACLE ET (C) LES SERVICES REpondront A VOS EXIGENCES, A VOS SPECIFICATIONS OU A VOS ATTENTES. VOUS RECONNAISSEZ QU'ORACLE NE CONTRÔLE PAS LE TRANSFERT DES DONNÉES PAR LES MOYENS DE COMMUNICATION, Y COMPRIS INTERNET, ET QUE LES SERVICES PEUVENT FAIRE L'OBJET DE LIMITES, DÉLAIS ET AUTRES PROBLÈMES INHÉRENTS À L'UTILISATION DE TELLES INSTALLATIONS DE COMMUNICATION. ORACLE N'EST PAS RESPONSABLE DES RETARDS, NON-DISTRIBUTION OU D'AUTRES PROBLÈMES INHERENTS A L'UTILISATION DE TELS MOYENS DE COMMUNICATION. ORACLE N'EST PAS RESPONSABLE DES QUESTIONS RELATIVES À L'EXECUTION, AU FONCTIONNEMENT OU A LA SECURITE DES SERVICES RESULTANT DE VOTRE CONTENU, DE VOS APPLICATIONS OU DES CONTENUS TIERS. ORACLE NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE QUANT À LA FIABILITÉ, L'EXACTITUDE, L'EXHAUSTIVITÉ OU L'UTILITÉ DES CONTENUS TIERS OU DES SERVICES, ET DECLINE TOUTE RESPONSABILITE RESULTANT DE OU LIÉES AU CONTENU TIERS OU AUX SERVICES.

12.3 POUR TOUT MANQUEMENT A LA GARANTIE DES SERVICES, VOTRE RECOURS EXCLUSIF ET L'ENTIERE RESPONSABILITE D'ORACLE CONSISTERONT EN LA CORRECTION DES SERVICES DEFECTUEUX A L'ORIGINE DU MANQUEMENT A LA GARANTIE, OU, SI ORACLE EST DANS L'IMPOSSIBILITE D'Y REMEDIER A DES CONDITIONS COMMERCIALES ACCEPTABLES, VOUS POUVEZ RESILIER LES SERVICES DEFECTUEUX ET ORACLE VOUS REMBOURSE LES REDEVANCES PAYEES D'AVANCE A ORACLE POUR LES SERVICES QUI ONT ETE RESILIES POUR LA PERIODE SUIVANT LA DATE D'EFFET DE RESILIATION.

12.4 DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DES LOGICIELS, MATERIELS, SYSTEMES, RESEAUX OU ENVIRONNEMENTS NI D'ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITE

AUCUNE DES PARTIES NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, OU CONSECUTIFS, OU DE TOUTE PERTE DE BENEFICES OU DE CHIFFRE D'AFFAIRES (EN DEHORS DES REDEVANCES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT), DE DONNÉES OU D'UTILISATION DES DONNÉES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'ORACLE POUR TOUS LES DOMMAGES AU TITRE DU PRÉSENT CONTRAT OU DE VOTRE COMMANDE, SERA LIMITEE AUX SOMMES TOTALES EFFECTIVEMENT PAYEES A ORACLE POUR LES SERVICES AU TITRE DE LA COMMANDE DONNANT LIEU A LA RESPONSABILITE DANS LA PERIODE DES DOUZE (12) MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT DONNANT LIEU A LADITE RESPONSABILITE DIMINUEE DU REMBOURSEMENT OU DES CREDITS QUE VOUS AVEZ REÇUS D'ORACLE AU TITRE DE LADITE COMMANDE. LE PRESENT CONTRAT REPARTIT LE RISQUE ENTRE LES PARTIES. LES PRIX CONVENUS REFLETENT CETTE REPARTITION DU RISQUE ET LA LIMITATION DE RESPONSABILITE QUI EN RESULTE.

14. GARANTIE DE CONTREFACON

14.1 Sous réserve des dispositions du présent article 14 (Garantie de Contrefaçon), si une action en contrefaçon est intentée par un tiers, soit contre Vous, soit contre Oracle (« le Receveur » qui peut désigner ci-après, soit vous, soit Oracle, suivant la partie qui a reçu le Composant), au motif qu'une des informations, concepts, caractéristiques, instructions, logiciels, données, matériel, ou composants (collectivement, « le Matériel ») fourni soit par Vous, soit par Oracle (« le Fournisseur » qui peut désigner ci-après, soit vous, soit Oracle, suivant la partie qui a fourni le

Composant), et utilisé par le Receveur violerait les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, le Fournisseur assurera la défense du Receveur à ses seuls frais et indemniserà le Receveur de tous dommages et intérêts, préjudices, frais et dépenses de toute nature accordés au tiers selon une décision judiciaire exécutoire ou négociés à l'amiable par le Fournisseur dans le cadre d'une transaction, si le Receveur effectue les opérations suivantes :

- a. la réclamation ait été notifiée au Fournisseur dans un délai de 30 jours à compter de sa réception par le Receveur (ou dans un délai plus court prescrit le cas échéant par la loi);
- b. le Receveur laisse au Fournisseur le contrôle exclusif des moyens de défense et de tout règlement amiable; et
- c. le Receveur fournisse au Fournisseur l'information, les pouvoirs et l'assistance nécessaires pour sa défense ou pour régler le litige.

14.2 S'il est établi ou si le Fournisseur estime, que le Composant peut avoir violé les droits de propriété intellectuelle d'un tiers, le Fournisseur pourra, à son choix, modifier le Composant pour faire cesser la violation (tout en conservant l'essentiel de son utilité et de ses fonctionnalités) ou obtenir une licence qui permette de continuer à utiliser le Composant. Si aucune de ces actions n'est économiquement acceptable, le Fournisseur aura la faculté de mettre fin à la licence du Composant concerné, d'en exiger la restitution, et de rembourser au Receveur les redevances correspondantes payées à l'autre partie ainsi que les redevances de support technique inutilisées payées d'avance à Oracle, si Oracle est le Fournisseur du Logiciel contrefait. Si la restitution empêche le Receveur de respecter ses obligations au titre d'une commande donnée, alors Oracle pourra à son choix et moyennant un préavis de 30 jours donné par écrit, résilier la dite commande.

14.3 Le Receveur ne pourra prétendre à aucune indemnisation de la part du Fournisseur (a) s'il modifie le Composant ou s'il l'utilise autrement que comme prévu à la documentation utilisateur du Fournisseur ou des Caractéristiques de Service, ou (b) s'il utilise une version antérieure à la dernière version, si la contrefaçon aurait pu être évitée par l'utilisation d'une version courante non modifiée du Composant fourni au Receveur, ou (c) si le Receveur continue d'utiliser le Composant après l'expiration de la licence d'utilisation du Composant. Le Receveur ne pourra prétendre à aucune indemnité si la réclamation est fondée sur des informations, concepts, spécifications, instructions, logiciels, données ou composants non fournis par le Fournisseur. Oracle ne Vous indemniserà pas si la réclamation est due à l'utilisation du Composant en association avec des Composants avec tous produits ou des Services non fournis par Oracle. Oracle ne Vous indemniserà dans la mesure où une action en contrefaçon est basée sur du Contenu Tiers ou de tout Composant depuis un portail tiers ou d'une autre source externe qui Vous est accessible ou depuis les Services (par exemple, une publication de médias sociaux depuis un blog ou forum d'une tierce partie, une page Web d'une tierce partie accessible par un lien hypertexte, etc.) Oracle ne Vous indemniserà pas si la contrefaçon est fondée sur Vos actions contre un tiers, si les Services Oracle tels qu'ils vous ont été livrés et utilisés conformément aux termes du présent Contrat n'auraient pas autrement enfreint les droits de propriété d'un tiers. Oracle ne Vous indemniserà pas si Vous avez connaissance de la(les) réclamation(s) en violation de la propriété intellectuelle au moment de l'obtention des Services.

14.4 Le terme «Composant» défini ci-dessus ne comprend pas la Technologie de Tiers sous Licence Distincte. En ce qui concerne exclusivement la Technologie de Tiers sous Licence Distincte qui fait partie de ou qui est indispensable à l'utilisation du Service Cloud et qui est utilisée: (a) sous forme non modifiée; (b) comme faisant partie de ou qui est indispensable à l'utilisation du Service Cloud, et (c) conformément au droit concédé pour les Services Cloud concernés et à tous les autres termes du présent Contrat, Oracle Vous indemniserà pour toute réclamation, pour la Technologie de Tiers sous Licence Distincte dans la même mesure que celle où Oracle est tenu de fournir une indemnisation pour violation de la garantie de contrefaçon pour les Composants selon les termes du Contrat.

14.5 Les dispositions du présent Article 14 constituent le recours exclusif des parties en matière de contrefaçon.

15. SITES WEB TIERS, CONTENUS, PRODUITS ET SERVICES

15.1 Les Services peuvent Vous permettre de relier, transmettre Votre Contenu, ou encore accéder, à d'autres sites Web, contenu, produits, services et informations de tiers. Oracle ne contrôle pas et n'est pas responsable de ces sites Web ou contenu, produits, services et informations accessibles à partir ou fournis via les Services, et Vous assumez tous les risques liés à l'accès et à l'utilisation desdits sites Web et contenus tiers, produits, services et informations.

15.2 Tout Contenu Tiers rendu accessible par Oracle dans ou par l'intermédiaire de l'Environnement des Services est fourni «en l'état» et «tel que disponible» sans aucune garantie d'aucune sorte. Le Contenu Tiers peut être indécent, offensant, inexact, violant des droits ou encore répréhensible ou illicite, et Vous reconnaissez qu'Oracle n'est pas responsable et n'a aucune obligation de contrôler, surveiller ou corriger le Contenu Tiers; toutefois, Oracle se réserve le droit de prendre des actions correctives si ce contenu viole les restrictions applicables en vertu de l'article 6.2 du présent Contrat, y compris la suppression ou la désactivation de l'accès à un tel contenu.

15.3 Vous reconnaissez que: (i) la nature, le type, la qualité et la disponibilité des Contenus Tiers peuvent changer à tout moment au cours de la Période de Services, et (ii) les Caractéristiques de Service qui interagissent avec des tiers tels que Facebook TM, YouTube TM et Twitter TM, etc (dénommé séparément, un «Service Tiers»), dépendent de la disponibilité continue des interfaces de programmation d'applications (API) respectives de tels tiers pour une utilisation avec les Services. Oracle peut mettre à jour, changer ou modifier les Services en vertu du présent Contrat

à la suite d'un changement, ou de l'indisponibilité desdits Contenus Tiers, Services tiers ou des APIs. Si un tiers cesse d'apporter son Contenu Tiers ou APIs disponibles à des conditions acceptables pour les Services, telles que déterminées par Oracle à sa seule discrétion, Oracle peut cesser de fournir l'accès au Contenu Tiers concerné ou Services de Tiers sans aucune responsabilité envers Vous. Aucune modification au Contenu Tiers, Services de Tiers ou aux APIs, y compris leur disponibilité ou l'indisponibilité, au cours de la Période de Services n'affecte pas Vos obligations en vertu du présent Contrat ou de la commande concernée, et Vous n'aurez pas droit à aucun remboursement, crédit ou autre compensation en raison de ces modifications.

15.4 Tout Contenu Tiers que Vous stockez dans Votre Environnement des Services sera pris en compte dans tout calcul de stockage ou autres allotissements applicables aux Services Cloud que Vous avez commandés.

16. OUTILS DE SERVICES ET LOGICIELS AUXILIAIRES

16.1 Oracle peut utiliser des outils, des scripts, des logiciels et des services collectifs (collectivement, les «Outils») pour surveiller et administrer les Services et pour aider à résoudre Vos demandes d'assistance Oracle. Les Outils ne collecteront pas ni ne stockeront Votre Contenu ou Vos Applications résidant dans l'Environnement des Services, sauf si nécessaire pour fournir les Services ou résoudre les demandes d'assistance ou autres problèmes dans les Services. Les informations collectées par les Outils (à l'exception de Votre Contenu et Vos Applications) peuvent être également utilisées pour aider à gérer le portefeuille de produits et services Oracle, pour aider Oracle à corriger des défauts dans ses produits et dans les offres de service, et pour la gestion des licences et des Services.

16.2 Dans le cadre des Services Cloud, Oracle peut Vous fournir un accès en ligne pour télécharger certains Logiciels Auxiliaires pour une utilisation avec les Services. Si Oracle ne précise pas de conditions distinctes pour ces Logiciels Auxiliaires, alors sous réserve de Vos obligations de paiement, Vous aurez le droit limité non transférable, non exclusif, incessible, sans redevance et mondialement d'utiliser de tels Logiciels Auxiliaires uniquement pour faciliter Votre accès à, exploitation de, et / ou utilisation de l'Environnement des Services, selon les termes du présent Contrat et de Votre commande, y compris les Caractéristiques de Services. Votre droit d'utiliser ces Logiciels Auxiliaires prendra fin à la première notification d'Oracle (qui peut se faire par une publication sur : <https://support.oracle.com> ou un autre URL désigné par Oracle), la fin des Services Cloud liés aux Logiciels Auxiliaires, ou la date à laquelle la licence d'utilisation des Logiciels Auxiliaires prend fin selon les Conditions Distinctes précisées pour lesdits logiciels.

17. ANALYSES DE SERVICE

Oracle peut (i) compiler des données statistiques et d'autres informations liées à l'exécution, l'exploitation et l'utilisation des Services, et (ii) utiliser des données provenant de l'Environnement des Services sous une forme agrégée pour la sécurité et la gestion des opérations, pour créer des analyses statistiques et faire de la recherche à des fins de développement (les clauses i et ii sont collectivement appelées les «Analyses de Service»). Oracle peut effectuer des Analyses de Service accessibles publiquement ; en revanche les Analyses de Service n'incorporeront pas Votre Contenu ou Vos Informations Confidentielles sous une forme qui pourrait servir à Vous identifier ou toute personne physique, et les Analyses de Service ne constituent pas des Données Personnelles. Oracle conserve tous les droits de propriété intellectuelle des Analyses de Service.

18. EXPORT

18.1 Les Lois et Règlements des Etats Unis d'Amérique relatifs au contrôle des exportations et des importations ainsi que toute loi et règlement export français et de l'Union Européenne applicables s'appliquent aux Services. Vous convenez que ces lois export régissent votre utilisation des Services (y compris les données techniques) et de tous les livrables résultants des Services, fournis dans le cadre du présent Contrat. Vous vous engagez à respecter ces lois et règlements export (y compris les règlements « dits d'exportation ou de réexportation »). Vous vous engagez à ce qu'aucune donnée, information, logiciels et/ou composant résultant de Services ou (dérivé directement de ceux-ci) ne soit exporté directement ou indirectement en violation desdites lois ou ne soit utilisé à des fins interdites par lesdites lois, notamment la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou le développement de technologies en matière de missiles.

18.2 Vous reconnaissez que les Services Cloud sont conçus avec des capacités Vous permettant et permettant à Vos utilisateurs d'accéder à l'Environnement des Services quelle que soit la localisation géographique, et de transférer ou de déplacer Votre Contenu et Vos Applications entre l'Environnement de Services et d'autres localisations telles que les stations de travail Utilisateur. Vous êtes seul responsable de l'autorisation et de la gestion des comptes Utilisateurs, de même que du contrôle de l'exportation et du transfert géographique de Votre Contenu et de Vos Applications.

19. FORCE MAJEURE

Les Parties ne seront pas responsables en cas d'inexécution ou de retard d'exécution résultant de guerre, hostilités, ou sabotage ; d'une catastrophe naturelle ; interruption générale du réseau électrique, internet, ou de télécommunication non imputable à l'autre partie, restrictions des autorités publiques (notamment le refus ou l'annulation de licence d'exportation, d'importation ou autre) ou de tout autre événement hors du contrôle de la partie qui s'oblige. Les parties s'efforceront de limiter les effets de l'événement de force majeure. Si celui-ci perdure

plus de 30 jours, l'autre partie pourra annuler les Services non exécutés et des commandes concernées, par lettre recommandée AR. Les présentes dispositions ne dispensent pas l'autre partie de mettre en œuvre ses mesures de sauvegarde habituelles ni de son obligation de payer les Services.

20. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

La loi applicable au présent Contrat est la loi française. Le Tribunal compétent pour connaître de tous litiges entre les parties relativement à la validité, l'interprétation et l'exécution du présent contrat est le Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie même pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

21. NOTIFICATIONS

21.1 Toute notification requise en vertu du présent Contrat doit être fournie à l'autre partie par écrit. En cas de litige, ou si Vous souhaitez effectuer une notification au titre de l'article Garantie de Contrefaçon du présent Contrat, ou en cas de procédure collective, ou toute autre procédure judiciaire similaire, Vous avertirez Oracle sans délai et par écrit à l'adresse suivante : Oracle France - 15 Boulevard Charles de Gaulle 92715 Colombes Cedex, à l'attention du Directeur Juridique.

21.2 Pour demander une résiliation des Services conformément à la présente convention, Vous devez soumettre une demande d'assistance (Service Request) à Oracle à l'adresse indiquée dans Votre commande ou les Caractéristiques de Service.

21.3 Oracle peut adresser des notifications applicables à la clientèle de Services Cloud d'Oracle par voie de notification générale sur le portail Oracle pour les Services Cloud, et pour les notifications qui Vous sont propres par courrier électronique à Votre adresse e-mail enregistrée dans les informations de compte d'Oracle ou par une communication écrite envoyée par courrier prioritaire ou courrier pré-affranchi à Votre adresse enregistrée dans les informations de compte d'Oracle.

22. CESSION

Vous n'êtes pas autorisé à céder le présent Contrat ou à donner ou transférer les Services (y compris les Logiciels Oracle) ou un droit sur ceux-ci, à une autre personne physique ou morale. Si Vous consentez une sûreté sur une partie quelconque des Services, le créancier garanti n'a pas le droit d'utiliser ou de transférer les Services ou aucun des livrables, et si Vous décidez de financer Votre acquisition des Services, Vous suivrez les conditions générales d'Oracle en matière de financement qui sont disponibles sur <http://oracle.com/contracts>. Ce qui précède ne doit pas être interprété comme une limitation des droits que Vous pourriez avoir le cas échéant à l'égard de Technologies de Tiers sous Licence Distincte licenciées en open source ou en vertu de conditions de licences similaires.

23. AUTRES DISPOSITIONS

23.1 Oracle est une entreprise indépendante et nous convenons qu'aucune relation de partenariat, de co-entreprise ou de mandat n'existe entre nous. Nous sommes chacun responsable du paiement des salaires à nos propres employés, y compris les taxes liées à l'emploi et aux assurances. Vous devrez défendre et dégager Oracle de toute responsabilité découlant de la conformité aux lois, ordonnances ou règlements applicables relatives à Votre cessation ou la modification de l'emploi de n'importe lequel de Vos employés dans le cadre des Services en relation avec le présent Contrat. Vous comprenez que les partenaires d'Oracle et les tiers, y compris les entreprises de tiers retenus par Vous pour fournir des services de conseil ou de mises en œuvre ou des applications qui interagissent avec les Services Cloud, sont indépendants d'Oracle et ne sont pas des mandataires d'Oracle. Oracle n'est pas responsable, engagé par ou responsable pour des problèmes avec les Services provenant de tout acte desdits partenaires ou tiers, sauf si le partenaire ou le tiers fournit des services en tant que sous-traitant d'Oracle suite à une commande passée en vertu du présent Contrat et, si c'est le cas, seulement dans la mesure où Oracle serait responsable des ressources Oracle en vertu du présent Contrat.

23.2 Si un quelconque terme du présent Contrat est jugé invalide ou inapplicable, les autres dispositions resteront en vigueur et ce terme sera remplacé par un terme cohérent avec l'objet et l'intention du présent Contrat.

23.3 A l'exception des actions en paiement ou de celles résultant d'une violation des droits de propriété intellectuelle d'Oracle, aucune action quelle qu'en soit la forme ne pourra être intentée au titre du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties plus de deux ans après les faits ayant causé la dite action.

23.4 Les Logiciels Oracle et les Services ne sont pas conçus pour ou n'ont pas vocation à être utilisés dans les installations nucléaires ou d'autres applications dangereuses. Vous convenez qu'il est de Votre responsabilité d'assurer une utilisation sécurisée des Logiciels Oracle et des Services dans de telles applications.

23.5 Vous obtiendrez strictement à Vos frais tous les droits et autorisations de toute entreprise tierce nécessaires à Votre Contenu, Vos Applications et Contenu Tiers, ainsi que ceux des produits d'autres fournisseurs que Vous avez fournis et que Vous utilisez avec les Services, y compris les droits et autorisations nécessaires pour Oracle pour

fournir les Services en vertu du présent Contrat.

23.6 Vous convenez de fournir à Oracle toutes les informations, accès et la pleine coopération de bonne foi nécessaires pour permettre à Oracle de fournir les Services et Vous vous engagez à exécuter les actions identifiées dans Votre commande comme Vos responsabilités.

23.7 Vous êtes seul responsable de Votre conformité réglementaire en regard de Votre utilisation des Services. Il vous appartient de porter à la connaissance d'Oracle les exigences techniques qui découlent de Vos obligations réglementaires avant de conclure une commande régie par le présent Contrat. Oracle s'associera à Vos efforts pour déterminer si l'utilisation des offres de Services Oracle standard répond à ces exigences. Des redevances supplémentaires peuvent s'appliquer pour tout travail supplémentaire effectué par Oracle ou aux modifications des Services.

23.8 Oracle peut vérifier votre utilisation des Services (par exemple, grâce à l'utilisation d'outils logiciels) afin de déterminer si Votre utilisation des Services est conforme à Votre commande et aux termes du présent Contrat. Vous vous engagez à coopérer avec l'audit d'Oracle et à fournir une aide raisonnable et l'accès à l'information. Un tel audit ne doit pas interférer exagérément avec vos activités normales. Vous vous engagez à payer dans les 30 jours suivant la notification écrite toutes les redevances applicables à votre utilisation des Services au-delà de vos droits. Si vous ne payez pas, Oracle peut mettre fin à vos Services et / ou à Votre commande. Vous convenez qu'Oracle ne doit pas être tenu pour responsable de Vos frais encourus en participant à l'audit.

23.9 L'achat de Services Cloud, Services Professionnels, ou autres offres de services, logiciels ou produits constituent tous des offres distinctes et séparées de tout autre commande. Vous comprenez que Vous pouvez acheter des Services Cloud, Services Professionnels, ou des offres de services, de logiciels ou produits indépendamment de toute autre commande. Votre obligation de payer au titre de la commande n'est pas subordonnée à l'exécution de toute autre offre de service ou à la livraison de logiciels ou de produits.

24. ACCORD COMPLET

24.1 Vous convenez que le présent Contrat ainsi que toute information qui en fait partie intégrante par référence écrite (y compris le contenu des URL et les conditions générales référencées), ainsi que la commande concernée, constituent l'intégralité de nos accords relatifs aux Services que Vous avez commandés et prévalent sur tout accord ou déclaration antérieur ou concomitant, écrit ou verbal relatif auxdits ces Services.

24.2 Il est expressément convenu que les termes du présent Contrat et de tout bon de commande Oracle prévaudront sur les termes de tout bon de commande client, portail internet d'achat ou de tout document non Oracle, aucun des termes figurant dans ledit bon de commande client, portail, ou document non Oracle n'étant applicable aux Services commandés. En cas de contradiction entre les termes d'une commande et du Contrat, la commande prévaudra ; mais sauf stipulation contraire dans la commande, les termes du Contrat de Traitement des Données prévaudront sur toute stipulation contradictoire d'une commande. Sauf indication contraire dans l'article 5 (Caractéristiques de Service), dans l'article 11 (Protection des Données) et dans l'article 15 (Sites Internet Tiers) en ce qui concerne les Services, le présent Contrat et les bons de commande s'y référant ne peuvent être modifiés et les droits et restrictions ne peuvent être modifiés ou supprimés que par écrit et signés ou acceptés en ligne sur Oracle Store, par Vos représentants dûment habilités et Oracle. Aucune stipulation pour autrui en faveur d'un tiers n'est créée par le présent Contrat.